

tions. Je dois préciser toutefois que j'aurai beaucoup de questions à lui poser. Cependant, je me joins au sénateur Grosart pour poser cette question; quelles sont les conséquences de ce bill pour le consommateur? Le bill ne mentionne à aucun moment le consommateur, et à moins que notre système actuel de commercialisation ne connaisse de profonds changements, l'augmentation des prix des produits de la ferme—et Dieu sait combien l'agriculteur a besoin que ces prix augmentent—se traduira en fin de compte pour le consommateur, par une augmentation du coût des produits alimentaires. J'espère que lorsque le sénateur Hays résumera le problème, il mentionnera ce sujet dans la discussion.

• (1630)

Comme je l'ai dit, honorables sénateurs, j'ai de très nombreuses questions à poser; j'aurais aussi bien des sujets à soulever, mais je veux être sûr que le comité durera plus de 15 minutes. Je ne voudrais pas entamer l'année nouvelle, ni finir la présente, en collaborant avec le gouvernement là-dessus. Aussi, je ne poserai pas davantage de questions en ce moment, et attendrai que nous nous retrouvions en comité pour le faire.

L'honorable M. Argue: Honorables sénateurs, je crois que nous avons eu aujourd'hui une discussion fort utile sur la mesure dans son ensemble. Je crois aussi que la discussion a très bien roulé de part et d'autre, en ce sens qu'on nous a donné des garanties très importantes que le projet de loi sera renvoyé au comité qui, du consentement général des sénateurs ici présents, sera disposé à convoquer des porte-parole des associations agricoles et à les faire témoigner. Je crois aussi que le comité étudiera la possibilité de proposer des amendements de son propre cru. Je crois que tous peuvent se féliciter de l'issue de la discussion, tant ceux qui veulent voir le Sénat étudier le projet de loi à fond, que ceux qui aimeraient consulter les représentants des associations agricoles et ceux qui voudraient connaître l'avis d'hommes de droit, des légistes de la Couronne, sur certains aspects juridiques de la mesure.

Votre Honneur a dû avoir recours, il y a quelques instants, à des mesures radicales pour faire évacuer les tribunes du Sénat à la suite d'une interruption intempestive. Le responsable se trouve être M. Frank Howard, député de Skeena. Je crois que cette interruption, aujourd'hui, en provenance des tribunes, était un spectacle disgracieux.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Argue: Je crois qu'il voulait se faire de la publicité, et à bon marché. Il a agi ainsi parce que l'autre endroit ne siège pas actuellement et comme il ne pouvait y obtenir cette publicité, il s'est servi de la galerie du Sénat comme moyen d'arriver à cette fin. Je pense qu'étant donné les circonstances, Votre Honneur était certainement justifiée de prendre la mesure qu'elle a prise.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Argue: Il est maintenant 4 h 30 et, comme je le dis, nous avons vraiment eu un bon débat. Je pense que personne n'en souffrirait si ce bill était confié à un comité, et je pense qu'après les réunions du comité nous nous réunirons de nouveau en d'autres occasions afin d'entendre des témoins et d'étudier le bill; ce faisant, nous accomplirons un bon travail au nom du Sénat.

L'honorable M. Langlois: Honorables sénateurs, je pense que mon honorable ami faisait allusion à une remarque que j'ai faite lorsqu'il a mentionné les garanties qui ont été données aujourd'hui. Je ne veux pas prêter des paroles à mon ami, mais je tiens à dire bien clairement

[L'honorable M. Phillips.]

qu'aucune garantie n'a été donnée que le comité serait avisé d'appeler des témoins. Ce qui a été dit, c'est que le comité serait libre d'appeler des témoins s'il le voulait.

L'honorable M. Argue: D'après les remarques qui ont été faites, je suppose qu'on est tombé d'accord à ce sujet.

L'honorable Harry Hays: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, si le sénateur Hays prend maintenant la parole, cela aura pour effet de clore le débat.

L'honorable M. Hays: Honorables sénateurs, à la clôture du débat sur ce bill très, très important, je félicite tous les membres de cette chambre qui y ont pris part et je sais que leur contribution se révélera très utile au comité lorsqu'il aura à étudier le bill et à interroger le ministre et les fonctionnaires à ce sujet.

Je ne vais pas vous parler longtemps à cette heure, mais les offices de commercialisation ont donné de bons résultats jusqu'ici. Quelques exemples me viennent à l'esprit: la Commission du blé, l'Ontario Tobacco Board, la Commission de la volaille, la Commission canadienne du lait, la Commission de commercialisation du porc, la Commission de la betterave à sucre et nombre d'autres. Je crois qu'il y a en tout 122 organismes concernant la commercialisation. Je n'ai pas souvenir que l'un de ces groupes se soit jamais soustrait aux obligations de sa loi sur la commercialisation.

A mon avis, une loi sur la commercialisation est très importante pour les agriculteurs, particulièrement au Canada où nous avons seulement 120 jours sans gel. Je pense que pratiquement tous les pays que j'ai visités, et ils sont nombreux, possèdent quelque forme de législation sur la commercialisation et la loi que nous étudions aujourd'hui est semblable à bien des égards à certaines de celles qui ont été appliquées avec succès, en Europe, dans les pays d'Amérique du sud, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans certains pays d'Afrique.

Les honorables sénateurs comprendront qu'il y a 350-000 agriculteurs au Canada et qu'il est difficile pour chacun d'eux d'avoir sa propre petite entreprise et de vendre ses propres produits. Ils doivent se grouper, se rassembler pour mettre en marché leurs produits de la meilleure façon possible.

Le sénateur Phillips a mentionné les consommateurs et il a déclaré que le bill n'en faisait pas mention. Toutefois, il pourrait se reporter à la page 15 du bill où on lit ce qui suit:

b) de tenir compte des intérêts des producteurs et des consommateurs du ou des produits réglementés.

Honorables sénateurs, une mesure de commercialisation appropriée assure la continuité de l'offre et supprime les problèmes de fluctuations. Même le consommateur est plus apte à organiser ses achats de denrées alimentaires. J'ai connu des cas où dans une année, le prix du bovin poids vif a varié de 18c. à 37c. Lorsque le prix a atteint 37c. la consommation a diminué, mais lorsque le prix a baissé, la consommation a augmenté. Toutefois, il ne faut pas oublier que lorsqu'un consommateur délaisse un certain produit à cause du prix, il prend beaucoup de temps à s'y intéresser à nouveau. De plus, si le consommateur préfère le poulet au bœuf, il prendra beaucoup de temps avant de revenir au bœuf.

Je suis cultivateur depuis ma naissance, et j'ai eu assez de chance et de succès, mais je suis pleinement en faveur des offices de commercialisation. Je n'ai pas eu de diffi-